

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le


ID : 032-213204118-20250324-BP\_2025V2-BF




# NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHÉTIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

## Budget Primitif M57 2025

Permanence le lundi de 13h30 à 18h

 05 62 61 01 06

 [mairie@sansan32.fr](mailto:mairie@sansan32.fr)

**ELEMENTS DE CONTEXTE**

La commune de Sansan compte une population totale de 103 habitants.

Elle fait partie du territoire de la communauté de communes de Val de Gers.

**RESSOURCES HUMAINES**

La collectivité compte un agent à temps non complet à hauteur de 4.5 heures hebdomadaires.  
Il s'agit d'un fonctionnaire territorial de catégorie B.

**NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

La commune a un prêt pour le budget principal de la commune :

- Le prêt n° 51020726585 d'un montant initial de 70 000 € et pour lequel l'échéance 2025 s'élève à 4 797.18 € de capital et les intérêts à 172.70 €. Ce prêt sera soldé sur cet exercice.

**VUE D'ENSEMBLE**

Section de fonctionnement 323 980.45 €

Section d'investissement 28 332.01 €

## 1) Détails de la section de fonctionnement

- **Les dépenses de fonctionnement proposées pour l'exercice 2025**

### Chapitre 11 : Charges à caractère général

Le montant global du chapitre 11 serait de 242 879.57 €

Pour ce nouvel exercice il est proposé une hausse par rapport à la prévision de l'année 2024.

### Chapitre 12 : Charges de personnel

Il est proposé un chapitre 12 d'un montant de 5 650 €. Ce chapitre est en baisse par rapport aux prévisions de l'exercice antérieur, qui comptait l'opération de recensement.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Le montant proposé du chapitre 65 serait de 50 058 €.

Ce chapitre comprend les indemnités versées aux élus et charges afférentes, des frais de formation aux élus, des contributions aux organismes tels que le SM3V, le Centre de Gestion, le Sictom, le RPI, et enfin des subventions aux associations.

Eu égard aux obligations en vigueur, il est proposé de budgétiser 500 € de formation.

Concernant les participations aux divers organismes de regroupement, les hausses sont fournies par chaque structure. Néanmoins, concernant le programme voirie, pour l'exercice 2025 le programme voirie décidé s'élève à un montant de 3 070 €.

- **Les recettes de fonctionnement proposées pour l'exercice 2025**

### Chapitre 13 : Atténuation de charge

Il s'agit de la subrogation lors des arrêts maladie des agents de la collectivité, aussi ce chapitre n'est jamais budgétisé.

### Chapitre 70 : Produits de service

La proposition pour le chapitre 70 est d'un montant de 500 €, qui se base sur ce qui a été perçu sur l'exercice précédent, les ventes de concessions ne sont jamais prise en considération, ce produit étant totalement aléatoire.

### Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ce chapitre s'élève à 31 000 €. Il comprend principalement le produit des impôts locaux, mais également le fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (recette issue d'un prélèvement sur les ressources des territoires les mieux dotés et redistribué aux communes et intercommunalité dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes) et le fond départemental des droits de mutation à titre onéreux (il s'agit d'une redistribution des taxes issues de la vente d'un bien immobilier).

### Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Il est proposé un montant de 40 742 €.

Ce chapitre regroupe la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, la dotation aux élus locaux, l'attribution du fond départemental de taxe professionnelle, la compensation de l'Etat au titre de la taxe foncière, le fond de compensation pour la TVA, la dotation pour le recensement et les élections.

Les recettes issues des dotations sont issues de la Direction Générale des Collectivités Locales. Concernant le FCTVA, il est prévu une récupération de 342 €.

### Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

Pour l'exercice 2025, le montant proposé pour ce chapitre est de 11 640 €.

Ce montant est composé des loyers et de divers remboursements (reliquat EDF, SM3V...)

## **2) Le détail de la section d'investissement**

- **Les dépenses d'investissement proposées pour l'exercice 2025**


### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

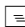
Le montant des dépenses proposé pour l'exercice 2025 s'élève à 18 680 €.

Il comporte les projets suivant pour cette année :

- La pose de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle des fêtes

Permanence le lundi de 13h30 à 18h

 05 62 61 01 06

 mairie@sansan32.fr

- Le changement de la douche du logement communal de la route du pont
- L'achat d'un nouveau défibrillateur

- **Les recettes d'investissement proposées pour 2025**

### Chapitre 10 : Dotations

Pour 2025, le montant du chapitre 10 proposé est de 4 580.83 €. Il se compose du FCTVA attendu au regard des investissements réalisés en 2023 et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Concernant les subventions, tous les programmes ont été soldés. Aucune subvention n'est donc inscrite au budget.

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Aucun emprunt n'est prévu sur cet exercice. Seul le montant des cautions est budgétisé.